

Guerre Symétrique à L'épreuve De La Guerre Asymétrique. Un Enjeu De Pouvoir De Contrôle Du Territoire Entre L'état Et Le Terrorisme

Tshabukole Nsabua

Chef de Travaux à l'Université de Likasi en République Démocratique du Congo

Abstract:

L'État est traditionnellement considéré comme l'acteur pivot de la sécurité internationale, même s'il est aujourd'hui concurrencé et mis à l'épreuve par la montée en puissance d'autres acteurs transnationaux notamment. Sur le plan juridique, l'État est l'ensemble de trois éléments qui sont la population, le territoire et le pouvoir. En science politique on caractérise l'État comme garent de la sécurité de son territoire. Cependant aujourd'hui il y a une guerre asymétrique imposé à l'État par les acteurs criminels transnationaux en occurrence les terroristes, au moment où l'État traditionnellement mène la guerre symétrique. En Relations Internationales les questions de sécurité intérieure sont longtemps demeurées marginales, l'accent a été souvent mit sur les guerres symétriques c'est à dire entre Etats. Cependant depuis le 11 septembre 2001 suite aux attentats terroristes contre les Etats Unis, le terrorisme est devenu un facteur important du système international qui mène à une guerre asymétrique contre l'État pour le control du territoire et de la population.

Mots clés : Conflit, guerre, terrorisme, Etat, droit international

Summary: The State is traditionally considered the pivotal actor in international security, even if it is today in competition and put to the test by the rise in power of other transnational actors in particular. Legally, the State is the set of three elements which are the population, the territory and the power. In political science we characterize the State as guarantor of the security of its territory. However today there is an asymmetrical war imposed on the State by transnational criminal actors, namely terrorists, at a time when the State traditionally leads symmetrical war. In International Relations, questions of internal security have long remained marginal, the emphasis has often been placed on symmetrical wars, that is to say between States.

Keywords: Conflict, war, terrorism, State, international law

1. Introduction

Avant 1945 les guerres entre Etats étaient importantes et représentaient la majorité des conflits, se retrouve aujourd'hui dans une situation d'obsolescence (BADIE B., et VIDAL, D., 2015). Les conflits "État contre État" sont devenus un peu rares, ils ont laissé place à des conflits à l'intérieur même des États et à des guerres asymétriques. La guerre symétrique se caractérise par la recherche de la supériorité, la finalité étant la conquête d'un territoire et l'anéantissement des forces ennemies.

Les guerres classiques sont symétriques par opposition aux guerres non conventionnelles, dites asymétriques. Les conflits asymétriques correspondent à ce que Jacques Baud décrit dans son

ouvrage *Les guerres asymétriques ou la défaite du vainqueur* : “Dans la guerre asymétrique, l’une des parties au conflit ne peut ou ne veut pas mener la guerre de manière symétrique. C’est-à-dire, mené une guerre selon le droit de la guerre. (BADIE B., et VIDAL, D., *Op.cit.*). Cette partie évite l’affrontement symétrique et cherche la confrontation là où l’adversaire ne peut faire jouer ses forces, là où il est faible et mal préparé».

Par ailleurs, on peut aussi définir ces conflits par l’asymétrie des acteurs : acteurs étatiques disposant de forces conventionnelles opposés à des acteurs non étatiques, ou insurgés. Ces conflits se sont multipliés après la seconde moitié du XX^{ème} siècle dans un contexte de décolonisation et de guerres idéologiques. Depuis la guérilla des FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie) en Colombie, en Palestine avec Yasser Arafat, en Afrique du Sud avec Mandela, et autre.

En effet, aujourd’hui la dualité territoire et population fait l’objet d’un enjeu de contrôle par les acteurs de l’asymétrie, qui sont généralement les groupes terroristes et les acteurs de la guerre symétrique qui sont les Etats. Dans les Etats faillits, les acteurs asymétriques prennent de plus en plus de pouvoir dans le control de territoires ainsi que les populations qui y habite.

Cet article entre dans la perspective de réfléchir sur quelques questions soulevées celles de savoir Est-il possible aujourd’hui pour une force symétrique (l’Etat) de remporter une guerre asymétrique (Terrorisme) sans recourir aux méthodes asymétriques? Dans quelle mesure les conflits asymétriques modifient-ils les éléments de la puissance de l’Etat?

2. Approche définitionnelle des concepts guerre symétrique et guerre asymétrique

Pour être sur les mêmes ondes avec nos lecteurs, il est important de les éclairer sur les concepts que nous utilisons dans cet article. C’est dans cette perspective que nous allons définir le concept de la guerre symétrique et celui de la guerre asymétrique mais avant tout, il sera question de savoir c’est quoi la guerre.

2. 1 Approche définitionnelle de la guerre

Selon le Petit Larousse Illustré, la guerre est une lutte armée entre États ; situation de conflit qu’elle implique. (La guerre est le recours à la force armée pour dénouer une situation conflictuelle entre deux ou plusieurs collectivités organisées, clans, factions ou États. Elle consiste pour chacun des adversaires à contraindre l’autre à se soumettre à sa volonté (Petit Larousse Illustré en couleurs, 2007).

La guerre se définit comme un état de conflit armé entre plusieurs groupes politiques constitués, comme des États. Par opposition aux guerres entre États, une guerre peut aussi désigner un conflit armé entre deux factions de populations opposées à l’intérieur d’un même État (SCHMITT, C., 2001).

C’est dans cette perspective qu’on peut parler de la *Guerre sainte* menée au nom de motifs : au nom *de religion*, *Guerre des civilisations*, *Guerre totale* : forme de guerre dans laquelle on utilise tous les moyens de lutte, qui vise à l’anéantissement de l’adversaire et où la totalité des activités de la nation sont mobilisées et engagées (comme lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale). *Guerre nucléaire*, biologique, chimique, ou guerre formes de guerre où seraient employés ces types d’armes. *De bonne guerre* : se dit du comportement, de la réaction d’un adversaire que l’on juge habiles et que l’on considère comme légitimes. *Guerre froide* : hostilité latente, forte tension installée entre des États, et, par des personnes, des groupes.

En effet, depuis 1945 les guerres entre Etats ont sensiblement diminué et ont laissé la place aux guerres infra Etatiques mais aussi les guerres asymétriques.

2. 2. Guerre asymétrique

Une guerre asymétrique est une guerre qui oppose la force armée d’un État à des combattants matériellement insignifiants, qui se servent des points faibles de l’adversaire pour parvenir à leur but, souvent politique ou religieux

(Gérard Chaliand, 2020). Les guerres asymétriques englobent notamment les guerres d'indépendance, le terrorisme ou la guérilla et se distinguent des guerres entre États.

La guerre asymétrique est mieux représentée par le couple terrorisme et propagande. Dans cet article nous mettons l'accent sur le terrorisme. Les guerres asymétriques ne sont pas forcément délimitées à la surface d'un État, mais peuvent englober le monde entier, partout où le pays visé est représenté.

Dans la guerre asymétrique, les parties sont de forces inégales, et le principe de l'égalité des armes ne s'applique pas. Poursuivant des objectifs disparates, les belligérants mettent des moyens et des méthodes dissemblables au service de leurs tactiques et stratégies (DESCHAUX-DUTARD, D., 2018). Les attaques terroristes répondent bien à des variantes de ce type de guerre exceptionnelles, extrêmement brutales, elles marquent un tournant de l'histoire.

Les actes de terrorisme violents qui visent à atteindre des objectifs politiques en répandant l'horreur n'ont rien de nouveau. Hier comme aujourd'hui, des attentats suicides ont été commis dans toutes les guerres ; des actes terroristes ont été perpétrés tant par des organes étatiques que par des individus ; souvent, ils ont déclenché une guerre ou laissé leur empreinte sur le pays frappé, même s'ils sont survenus en temps de paix. Comme le souligne Hadad H, la guerre asymétrique est celle qui viole toutes les règles de la guerre (HADDAD, H., 2003).

Dans la guerre asymétrique trois traits principaux caractérisent ce type d'action : Premièrement, les méthodes de combat traditionnellement acceptées sur les plans militaire et juridique sont délibérément rejetées au profit, par exemple, des détournements d'avions, utilisation des armes non conventionnelles et de leur utilisation perfide contre des biens civils et des populations civiles. Bref toutes les règles de la guerre classique selon le droit international sont bafouées.

Deuxièmement, à l'avenir, cette stratégie visera probablement à causer des pertes humaines encore plus lourdes ainsi qu'à infliger des dommages non militaires et, plus encore, des dommages économiques à cette fin, des engins prohibés, à savoir des armes biologiques et des armes chimiques seront éventuellement employés.

Troisièmement, cette stratégie ne se limite plus à un territoire particulier, les actes de terrorisme pouvant être commis n'importe où dans le monde, et à tout moment.

Le but fondamental de la guerre asymétrique consiste à trouver le moyen de ne pas devoir s'incliner devant la supériorité militaire de la partie adverse en décelant ses faiblesses et en les exploitant au maximum. Les parties plus faibles ont réalisé que, notamment dans les sociétés modernes, les attaques lancées contre des « cibles non protégées » causaient les plus lourds dommages. Ainsi, les cibles civiles remplacent souvent les objectifs militaires.

Dans la guerre asymétrique les belligérants ne sont jamais identiques. La guerre asymétrique peut être livrée à différents niveaux : au niveau opérationnel (incluant les ruses, les opérations clandestines, la perfidie, le terrorisme, etc.), au niveau militaire stratégique (guerre de guérilla, représailles massives, etc.) et, enfin, au niveau politico-stratégique (guerre morale ou religieuse, choc des cultures). Elle peut également revêtir différentes formes, l'asymétrie se manifestant en termes de puissance, moyens, méthodes, organisation, valeurs et temps aucune règle de la guerre classique n'est respectée (METZ, M. et CASEY C., 2003).

2. 3. Guerre symétrique

Quand on parle de la guerre symétrique on fait référence à la guerre conventionnelle ou encore classique qui, ses moyens sont juridiquement soumis à des règles tacitement admises, les lois de la guerre, devenues le fondement du droit international public (CABANES, B., 2018). Celles-ci définissent les conditions de légitimité, le déroulement et les moyens licites des guerres. Une guerre est précédée d'une revendication ou d'un casus belli, d'un ultimatum, puis d'une déclaration de guerre ; elle peut être suspendue par des trêves, un armistice ; elle se termine par la reddition d'une armée, la capitulation d'un gouvernement, puis la signature d'un traité accordant ou refusant les revendications

initiales, le paiement de compensations, et le retour à l'état de paix (METZ, M. et CASEY C., 2003).

En effet, L'accroissement du nombre de conflits asymétriques dans le monde représente un défi pour les forces armées conventionnelles. L'asymétrie remet en question le paradigme de la guerre classique. Une guerre nouvelle où le "faible" l'emporte face au "fort".

3. La norme de l'asymétrie ou l'asymétrie de la norme ?

Les conflits asymétriques entrent dans une nouvelle phase à partir de la fin du système bipolaire. La mondialisation, encouragée par l'unipolarité du monde, n'a certes pas créé de nouvelles revendications identitaires, territoriales et idéologiques. Toutefois, cela a entraîné la rapide propagation des conflits asymétriques sur l'ensemble de la planète. Il est aujourd'hui beaucoup plus simple d'accéder à l'information, à des armes ainsi qu'à des capitaux. De plus, l'émergence de zones grises a permis à ces guerres de se développer dans des régions reculées où la lutte armée a presque un caractère endémique. La guerre symétrique est alors un état de droit avec ses lois, ses codes permettant d'encadrer les conflits. Ces conflits armés conventionnels entre pays n'ont pas totalement disparus mais ne sont plus des guerres ouvertes à part quelques cas rares dans le monde. En effet, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, la Corée du Nord et la Corée du Sud ou encore entre Israël et la Syrie pourraient s'apparenter à des guerres symétriques gelées. C'est cet équilibre relatif dans l'armement et les objectifs entre les Etats qui assure le statu quo. La guerre conventionnelle reste la norme perçue et reconnue par un grand nombre d'acteurs (Etats, armées, institutions internationales, juridictions internationales, populations). Les guerres asymétriques, quant à elles, brisent les règles jusque-là reconnues : chaînes de commandement existantes, respect du droit international et des règles d'engagement, la distinction entre le civil et le combattant, le respect de zones neutralisées. Ces conflits sont donc des défis pour les armées régulières, de par leur configuration, leur déroulement, leur durée et les moyens qu'ils nécessitent.

En effet, l'apparition de la guerre asymétrique force la guerre classique à devenir "symétrique" car elle n'oppose pas des troupes régulières entre elles, mais des troupes conventionnelles à des rebelles, des terroristes et même des civils. La reconnaissance de ces conflits en tant que tels serait donc une perte de puissance pour les États qui ne peuvent plus définir le cadre de la guerre, mais laissent les populations dicter où et comment s'affronter.

3.1 L'approche du "faible" et échecs du "fort"

L'acteur asymétrique est, a priori, le "faible" dans son rapport avec l'Etat conventionnel qu'il combat. Ainsi, différentes stratégies sont formulées et décrites par des leaders de la guerre asymétrique pour arriver à leur fin. Par exemple la stratégie mis en place par Oussama Ben Laden et ses partisans qui ont pensé comment attaquer les Etats Unis d'Amérique avec des moyens asymétriques en utilisant les avions américains pour détruire les infrastructures et la population américains.

Le terrorisme a comme objectif de déstabiliser le système politique, économique et social. Le terrorisme est "l'utilisation de la violence contre une population civile à des fins politiques", et vise à faire pression sur un gouvernement en utilisant la population de ce dernier.

Le terrorisme n'est efficace que lorsque ses actes effraient la population et suscitent l'attention des médias. Si tel n'est pas le cas, l'action terroriste est un échec. Ainsi, Jacques Baud (Baud J. 2003) considère que "les stratégies asymétriques n'ont pas pour objectif de maximiser la violence, mais d'infliger une douleur juste suffisante pour provoquer une sur-réaction, en jouant sur l'image et l'impact émotionnel".

4. Les guerres asymétriques comme conflits qui mettent à bas les éléments traditionnels de la puissance

Comme nous le savons annoncé dans les lignes précédentes, notion de la puissance en Relations Internationales fait allusion à la capacité d'un Etat à imposer sa volonté à l'autre ou aux autres Etats et surtout de protéger son territoire et sa population aux attaques extérieures. Pascal Boniface note que la puissance représente la capacité d'action des acteurs sur la scène internationale (Boniface P., 2023). C'est aussi la capacité à obtenir des autres acteurs qu'ils infléchissent leurs actions et leurs conduites dans le sens de ses propres intérêts, sans consentir en retour de concessions de même valeur (Boniface P., Op.cit). Les auteurs classiques la définissent principalement comme le moyen d'imposer sa volonté à un autre acteur. C'est ainsi que Agnès Gautier Audebert définit l'Etat comme un groupement d'individus fixé sur un territoire déterminé et placé sous l'autorité effective d'un gouvernement (Audebert G-A 2017).

4.1. Le territoire

Fleury Graff définit le territoire comme l'espace sur lequel un État-Nation exerce sa puissance. Dans ce sens, le territoire est directement relié à l'existence de l'État. Ceci implique que l'État doit mettre en place un espace borné et reconnu, autant par la population résidente que par les autres États (Fleury Graff T., 2013).

Enjeu traditionnel des conflits, le territoire est disputé par deux belligérants. Dans le cadre d'une guerre asymétrique, il devient rapidement un atout pour l'insurgé et un handicap pour l'armée conventionnelle. On distingue l'hypothèse d'un Etat dont le territoire est le théâtre du conflit (on parlera ici de puissance contestée), et celle d'un Etat impliqué dans un conflit à l'extérieur de ses frontières (on parlera de puissance projetée).

Pour la puissance contestée, le conflit est domestique et prend la forme d'une insurrection menaçant sa souveraineté. Les parties du territoire aux mains de l'insurgé échappent au contrôle de l'Etat souverain. Ces parties constituent des zones grises à l'intérieur même de l'Etat. Cette configuration est celle que nous avons connue en Afghanistan entre l'armée régulière et les talibans, de l'Etat Islamique (à cheval sur la Syrie et l'Irak).

En Afrique, le cas de l'espace Sahel par exemple explique bien les choses. En effet, c'est depuis 2013 que cette partie de l'Afrique connaît une insurrection des guerres asymétriques, les pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad ont été assiégés par le terrorisme et quelques-uns ont perdu le contrôle d'une partie de leurs territoires qui deviennent des zones grises.

L'objectif de l'Etat est alors de reprendre ces zones, afin de ne pas s'écrouler. S'il n'y parvenait pas, on parlerait alors d'Etat en déliquescence ou d'Etat failli. A l'inverse, la puissance projetée fait intervenir ses forces armées à l'extérieur de son territoire. C'est le cas pour les Etats-Unis en Afghanistan à partir de 2001. Une fois sa puissance projetée à l'étranger, l'Etat fait face à une contestation de son intervention ou de son occupation. Dans ce cas de figure, le territoire constitue un handicap lourd pour la puissance projetée.

En effet, l'insurgé connaît et maîtrise son territoire grise mieux que l'envahisseur et sait l'utiliser à son avantage. De plus, les conflits asymétriques se déroulent souvent en terrain hostile (désert, jungle, montagne), qui devient une ressource stratégique permettant l'émergence et la durabilité de l'insurrection. Enfin, les troupes armées conventionnelles s'adaptent difficilement à ce type de terrain, et la puissance militaire peut devenir un désavantage.

La seconde distinction concerne la nature et la situation géographique du territoire. Plus le territoire est grand, plus il est difficile pour l'État de le contrôler. L'isolation géographique d'un pays joue également un rôle considérable dans le rapport de force entre État et insurgé. Des États voisins favorables à l'insurrection constitueraient une menace accrue pour la puissance contestée.

De manière générale, la présence de frontières, particulièrement si elles sont poreuses, constitue un avantage clair pour l'insurgé. Enfin, la nature des zones de combat est aussi déterminante. Alors que le milieu rural, théâtre classique des grands affrontements militaires, peut poser problème par sa taille ou sa nature (désert, jungle, relief), le milieu urbain, densément peuplé, est un handicap pour la puissance contestée de par sa concentration de population civile.

4.2. Les populations

Pascale Martin-Bidou définit la population comme l'ensemble des nationaux de l'État, c'est-à-dire les individus qui lui sont rattachés par un lien de nationalité (Bidou P.- M. 2017). Dès lors le peuple ou la nation ne sont pas des éléments constitutifs de l'État. Ces notions sont sociologiques et politiques. Elles expriment une certaine unité dans leurs composantes, c'est un vouloir vivre en commun, une homogénéité culturelle, religieuse ou encore linguistique. Cependant il faudrait distinguer la population de la notion d'habitants qui englobe les étrangers vivant sur le territoire d'un État. Dans ce sens, l'État a le pouvoir de désigner quelle population lui appartient selon le droit international. Ce qui fait que l'État octroie la nationalité à tel ou tel autre individu (Bidou P.- M. Op.cit.).

La taille d'une population pèse sur un conflit asymétrique: plus la population est nombreuse plus il est difficile pour un État de la contrôler. Ainsi, le maintien d'une insurrection maoïste depuis 1967 en Inde tient à l'importance de la population indienne fournissant des combattants en continu. La population est bien l'enjeu du combat pour l'insurgé, la force de l'adversaire étant mesurée par le degré de soutien de la population à l'un des belligérants. La population devient alors un danger pour la force conventionnelle.

Dans le cadre d'un conflit asymétrique, l'insurgé cherche à se fondre dans la masse. La distinction entre combattant et non-combattant est alors floue, les irréguliers ne portant pas d'uniformes ou de signes distinctifs. Par conséquent, se pose pour la force conventionnelle un premier problème de détermination du combattant. Pour elle, tout civil est un insurgé potentiel, ce qui limite sa capacité d'action.

En effet, s'ajoute le problème de la limite d'usage de la force par les armées régulières car en réprimant l'insurgé, la force conventionnelle prend le risque de perdre le soutien de la population. Les opérations de "décapitations" menées par l'armée israélienne dans le conflit qui l'oppose au Hamas illustrent cette question. Le 14 juillet 2002, un raid aérien visant à éliminer le chef des Brigades Izz al-Din al Qassam (branche armée du Hamas) Salah Shehadeh, a entraîné la mort de quatorze personnes et en a blessé cent cinquante à Gaza, les civils étant considérés comme des "dégâts collatéraux" (BETTATI, M., 2013).

La population est avant tout le sanctuaire de l'insurgé et donc une source de protection ainsi que la clé de la victoire. Jacques Baud note dans son ouvrage : "La stratégie du terrorisme politique et de la guérilla est de pousser l'État dans une logique de répression, et de prendre des mesures antidémocratiques, afin de découpler la population de l'État et ainsi de légitimer la lutte armée".

5. la guerre asymétrique un facteur qui modifie les éléments de la puissance de l'Etat ?

Le terrorisme est un phénomène criminel qui met en péril une multitude des populations et qui insecu-

rise l'Etat. Les attentats perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre 2001 ont cependant engendré, à eux seuls, un effet de caisse de résonance tout à fait considérable dans la communauté internationale : l'échelle des potentialités s'est littéralement modifiée. Ces attentats ont en effet constitué un événement sans précédent pour un État en paix : tout d'abord, par le nombre de décès à déplorer dans l'effondrement des deux tours du World Trade Center, dans l'écrasement des avions sur le Pentagone et en Pennsylvanie et parmi les services d'urgence. Sans précédent aussi puisque les cibles visées n'étaient pas seulement des biens publics représentant le pouvoir gouvernemental ou relevant de la sécurité publique (l'espace aérien), mais des biens privés détruits par des avions de ligne privés.

Au regard des impacts des attentats du 11 septembre, l'acte de terrorisme sous de multiples formes possibles est devenu une nouvelle source de sinistres, des "sinistres à grande échelle" pour l'Etat. En effet, il y a lieu de signaler que le terrorisme joue un rôle déstabilisateur de l'Etat qui n'est plus tout puissant comme avant.

Dans cette perspective Bertrand Badie note que la puissance n'est plus ce qu'elle était : elle est devenue internationalement impuissante (Bertrand Badie, 2013). Car il ne suffit plus d'accumuler des ressources diverses pour maîtriser le jeu international. Aujourd'hui, en effet, les conflits asymétriques prennent le pas sur les guerres classiques et ruinent la fonctionnalité de la puissance (Bertrand Badie, *Op.cit.*). Derrière ces bouleversements stratégiques se cache l'ouverture de la scène internationale à de nouveaux acteurs, souvent de faible taille, États, réseaux, ou communautés d'individus, que les puissances d'antan ont trop longtemps choisi d'ignorer. Les récents événements en Irak, Afghanistan, Iran, Corée du Nord, Palestine, Somalie, Syrie et lors du Printemps arabe sont autant d'exemples pour en témoigner.

Il est donc évident aujourd'hui que le terrorisme concurrence l'Etat dans le control du territoire et dans la gestion de la population cela modifie même l'élément puissance de l'Etat. Ainsi, la puissance classique de l'Etat est bien malmenée dans le cadre d'un conflit asymétrique car il se voit contester ses éléments de puissance par une autre entité. Toutefois, les conflits asymétriques révèlent une nouvelle composante de la puissance, les organisations non étatiques aspirant à contrôler non seulement un territoire et une population mais aussi les perceptions et les mentalités. Cette modification des éléments de la puissance affecte le désir de combattre des Etats.

6. Les acteurs asymétriques et la manipulation des opinions publiques

Selon Jacques Baud note que "la réelle différence entre les conflits anciens et les conflits modernes est que ces guerres se déroulaient loin des préoccupations de l'opinion publique, et les moyens d'accès à l'information étaient réduits : les insurgés ne pouvaient promouvoir leur lutte à travers les médias (BAUD, J., 2003)". Ainsi, les médias prennent une dimension fondamentale dans les conflits. L'accès des populations à l'information et à ses technologies permettent aux parties d'un conflit "de se projeter hors du champ de bataille physique, vers un champ de bataille virtuel ou informationnel".

Cette dimension nouvelle des conflits a donné lieu à la théorie dite des "Hearts & Minds", (cœurs et esprits) (BAUD, J., 2003 *Ibidem*), selon laquelle l'opinion publique devient un des objectifs principaux du conflit asymétrique. Il s'agit aussi bien de l'opinion publique de la population présente sur le territoire du conflit que celle de la population domestique d'une puissance qui interviendrait à l'étranger. Ces opinions publiques deviennent objet de disputes entre insurgés et forces conventionnelles, et représentent un enjeu majeur de puissance.

Pour l'acteur asymétrique, les médias représentent un moyen d'affaiblir le soutien à l'Etat qu'il combat

par une propagande véhiculée par ses actions dirigées à l'encontre de la population. Une fois médiatisé, l'insurgé cherche à asseoir sa légitimité et celle de sa cause afin de rendre acceptable son action et sa violence. Le vocable choisi par les médias est critique, on parlera de "terroriste", de "rebelle", de "combattant de la liberté" selon les conflits. La cause, donc, doit être suffisamment séduisante et s'appuiera la plupart du temps sur une inégalité (économique, sociale ou ethnique).

Alors que l'auteur de l'acte terroriste voit positivement la médiatisation du conflit asymétrique, l'acteur conventionnel doit lui faire face à un contrôle médiatique et populaire de ses actions. Dès lors que le conflit est médiatisé, l'Etat est tenu de respecter les règles consacrées par le droit humanitaire international, alors que l'insurgé, non étatique, en fait volontiers fi. Toutefois, l'Etat, en particulier s'il contrôle étroitement les médias et leur accès aux zones de conflit, s'applique à en user afin d'endiguer la propagation de l'idéologie insurgée et de s'assurer le soutien populaire.

7. La guerre symétrique devant un dilemme de la guerre asymétrique

Suite aux menaces asymétriques qui pèsent sur le monde, quelques réflexions sont faites dans cette note pour arriver à maîtriser ce phénomène par des approches appropriées et on se pose la question de savoir si la guerre symétrique peut encore gagner la guerre asymétrique ?

La guerre totale ou globale déclarée contre le terrorisme a été initiée et popularisée par l'ancien Président américain George W. Bush suite aux attentats du 11 septembre contre les Etats Unis d'Amérique. La réponse américaine aux attentats du 11 septembre 2001 a été d'abord sécuritaire c'est à dire, mettre en place certaines lois restrictives à certaines libertés, l'augmentation du budget de la défense et de renseignement et l'intervention militaire dans les pays soupçonnés d'avoir aidé les terroristes à commettre ces attentats (Afghanistan et Irak).

Malgré ces opérations des grandes envergures les Etats Unis n'ont pas pourtant éradiqué le terrorisme sur la surface de la terre. A propos de la lutte contre le terrorisme Pascal Boniface note que dès le départ, le concept était critiquable, dans la mesure où le terrorisme n'est pas un acteur identifiable, mais un moyen d'action (Boniface P. 2023). On ne fait pas plus la guerre au terrorisme qu'on fait la guerre aux chars de combat ou aux avions de chasse. Ensuite, la vision purement militarisée de la guerre contre le terrorisme revient à éviter de réfléchir à ses causes et ses raisons profondes (Boniface P. Op.cit.).

Au niveau africain le terrorisme est devenu un sérieux problème de sécurité, il concurrence l'Etat dans le contrôle du territoire dans les zones grises qui échappent à leurs autorités. En faisant allusion à la théorie de l'Etat faillit, Bertrand Badie note que la majorité des Etats en Afrique sont dans cette situation. La notion d'Etat défaillant renvoie à l'impossibilité des autorités nationales de garantir le fonctionnement normal des institutions étatiques, le maintien de l'ordre public et de l'Etat de droit c'est-à-dire, ils sont dans la situation où ils n'arrivent pas à contrôler la totalité de leurs territoires. Une telle situation voit généralement prospérer des entités prétendant se substituer aux autorités nationales dans les zones grises selon la gravité des troubles intérieurs, l'action de la criminalité organisée, voire l'implantation de groupes terroristes, peuvent se trouver facilitées.

La plupart des Etats africains se trouvent dans cette situation ce qui fait qu'ils sont concurrencés par les groupes terroristes qui contrôlent les grandes parties de leurs territoires. Quelques exemples : le Mali, Burkina Faso, Niger, République démocratique du Congo et autre.

La guerre symétrique peut gagner la guerre asymétrique, Cependant la vision purement militarisée de la guerre contre le terrorisme revient à éviter de réfléchir à ses causes et ses raisons profondes. Ce qu'il

faudra faire c'est de se baser sur les causes profondes du terrorisme. C'est dans cette perspective que nous proposons la reconstruction de l'État en Afrique sur le plan politique, socioéconomique et militaire.

Sur le plan politique : l'instauration le système démocratique dans lequel le pouvoir politique doit fonctionner dans la transparence ou les institutions du pays fonctionnent normalement. Le pilier politique vise à rétablir la gouvernance et à favoriser la réintégration sociale de la population soutenant l'insurrection.

Sur le plan socioéconomique : la situation économique de certains Etats africains pousse les populations à se laisser embarquer dans des groupes terroristes pour le moyen de survie. L'accent particulier dans ce cas est mis sur la jeunesse qui, la majorité est au chômage et pourtant ce sont les jeunes qui sont beaucoup plus utilisés par les recruteurs des groupes terroristes. Sur le plan sociale, il faudrait mettre fin aux frustrations communautaires.

Sur le plan militaire : les Etats en Afrique doivent former et équiper leurs armées mais aussi les dépolitiser pour qu'elles répondent favorablement aux assauts des groupes terroristes. La sécurité, portée par les forces militaires et de police, assure le respect des droits de l'homme, la sûreté publique et la pérennité des institutions civiles.

Si les guerres asymétriques ont bien modifié la perception de la puissance des Etats, la nature de la victoire a elle aussi été modifiée. Remporter une guerre asymétrique signifie gagner le cœur de la population civile et ce par la maîtrise des opinions et la refondation de nouvelles stratégies contre-insurrectionnelles. Pour y arriver, il faut prendre la sécurité dans sa globalité.

De ce qui précède, nous notons que le terrorisme utilise les méthodes de la guerre asymétriques pour déstabiliser l'Etat. De ce fait nous avons constaté que pour ce qui est de l'Etat en Afrique, la plus part des groupes terroristes viennent de l'extérieure pour opérer à l'intérieur. Prenons l'exemple du Sahel et de la République démocratique du Congo les groupes qui font beaucoup plus du mal ce sont pour le Sahel il y a AQMI et DAESH qui se sont implantés dans la région pour soutenir les groupes locaux. Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, il y a le FDLR et M23 soutenus par le Rwanda et l'Ouganda.

Cependant pour lutter contre ce terrorisme l'Etat doit instaurer les mécanismes de dialogue communautaire au niveau local, promouvoir le projet de développement pour les jeunes qui intègrent les groupes terroristes. L'accent particulier doit être mis sur la prise en charge de la jeunesse car c'est elle qui est sur le terrain d'hostilité sans elle, le terrorisme n'a aucune chance d'exceller. La lutte efficace contre le terrorisme passe également par la coopération régionale, et partage de renseignement

8. Conclusion

Dans cet article consacré à la guerre symétrique face à la guerre asymétrique, nous avons voulu réfléchir sur manière dont la guerre asymétrique impacte et modifie la guerre symétrique dans l'approche du contrôle du territoire et dans la manipulation des populations. Pour y arriver, nous avons poussé notre réflexion autour des questions suivantes :

Dans quelle mesure les conflits asymétriques modifient-ils les éléments de la puissance ?

Est-il possible pour une guerre symétrique de remporter une guerre asymétrique en adoptant une stratégie de contre-insurrection ?

Pour parvenir à constituer cet article nous avons commencé par définir le concept de guerre symétrique et celui de la guerre asymétrique. Concernant la guerre symétrique, nous avons appelé à quelques auteurs qui

nous ont donné la lumière quant à ce. En effet, La guerre symétrique fait référence à la guerre conventionnelle ou encore classique qui, ses moyens sont juridiquement soumis à des règles tacitement admises, les lois de la guerre, devenues le fondement du droit international public. Celles-ci définissent les conditions de légitimité, le déroulement et les moyens licites des guerres. Quant à la guerre asymétrique, elle renvoie à l'idée selon laquelle toutes les règles de la guerre classique ou guerres conventionnelles sont violées.

En effet, Les conflits asymétriques entrent dans une nouvelle phase à partir de la fin du système bipolaire. La mondialisation, encouragée par l'unipolarité du monde, n'a certes pas créé de nouvelles revendications identitaires, territoriales et idéologiques. Toutefois, cela a entraîné la rapide propagation des conflits asymétriques sur l'ensemble de la planète. Il est aujourd'hui beaucoup plus simple d'accéder à l'information, à des armes ainsi qu'à des capitaux.

La guerre symétrique est alors un état de droit avec ses lois, ses codes permettant d'encadrer les conflits. Ces conflits armés conventionnels entre pays n'ont pas totalement disparus mais ne sont plus des guerres ouvertes à part quelques cas rares dans le monde.

Les guerres asymétriques, quant à elles, brisent les règles jusque-là reconnues : chaînes de commandement existantes, respect du droit international et des règles d'engagement, la distinction entre le civil et le combattant, le respect de zones neutralisées. Ces conflits sont donc des défis pour les armées régulières, de par leur configuration, leur déroulement, leur durée et les moyens qu'ils nécessitent. L'acteur asymétrique est, a priori, le "faible" dans son rapport avec l'Etat conventionnel qu'il combat.

Pour les acteurs de la guerre asymétrique il est important d'effrayer la population et surtout faire en sorte que celle-ci puisse perdre confiance aux autorités publique qui sont les tenants de la guerre symétrique. Cette stratégie fonctionne dans les pays où il y a ce genre des guerres car la population arrive à se diviser. Vaincre la guerre asymétrique est possible dans la mesure où les tenants de la guerre symétrique contrôlent les territoires en prenant en compte les facteurs économiques, militaires et sociaux. L'Etat a tous les atouts pour vaincre le terrorisme à travers la coopération avec les autres Etats. Ainsi la victoire d'une armée régulière dans le cadre d'un conflit asymétrique consiste en la rupture définitive des liens entre insurgés et population.

Bibliographie

1. BADIE B., et VIDAL, D., *Nouvelles guerres - L'état du monde*, Paris, La Découverte, 2015.
2. BADIE, B., *L'impuissance de la puissance : essai sur les nouvelles relations internationales*, CNRS Éditions, 2013.
3. Petit Larousse Illustré en couleurs, 2007.
4. SCHMITT, C., *Le Nomos de la Terre*, Paris, PUF, 2001.
5. DESCHAUX-DUTARD, D., *Méditation générale sur la sécurité internationale, la guerre et la paix*, Éditions Presses universitaires de Grenoble, 2018.
6. CHALIAND, G., *Des guérillas au reflux de l'Occident*, Paris, Passés composés, 2020.
7. HADDAD, H., *Piste de réflexions sur l'implosion de l'Union Soviétique, l'émergence de l'empire américain, la mondialisation-globalisation, la première guerre du siècle*. Lubumbashi, PUL, 2003.
8. AUDEBERT, A. G., "Les éléments constitutifs de l'État" in *Droit international public*, 2017, PP. 33 à 41
9. BIDOU P. M. "La population de l'État" in *Droit international public* (2017), PP. 21 à 26

10. METZ, M. et CASEY C., « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident » in *Politique étrangère*, n°1, Juillet 2003.
11. BONIFACE P., *Comprendre le monde Les relations internationales expliquées à tous*, Paris, Armand Colin, 2023.
12. BONIFACE P., *50 idées reçues sur l'état du monde*, Armand Colin, 2023
13. FLEURY GRAFF T., *État et territoire en droit international*, Paris, Pedone, 2013.
14. CABANES, B., *Une histoire de la guerre : du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2018.
15. GILLES B., « Ernesto Guevara, héros révolutionnaire et apologiste du pouvoir de l'égocrate », in *Problèmes d'Amérique latine*, N° 77, 2010.
16. BETTATI, M., *Le terrorisme : les voies de la coopération internationale*, édition Odile Jacob, 2013.
17. BAUD, J., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur. L'Art de la Guerre*, Editions du Rocher, 2003.
18. GALULA, D., *Contre-Insurrection, Théorie et Pratique*, Economica, 1964,
19. KILCULLEN, D., « Trois piliers de la contre-insurrection » in *Revue internationale et stratégique* n° 51, 2003.